



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 04/07/2019

Séance du jeudi 11 juillet 2019

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - C CHIQUERILLE - E OGER - ML GALOPIN - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - N REBILLON - - LP CHAUVIN -- S ROSSIGNOL-

Excusés : N PHILIPPEAUX (pouvoir à MC Boucher), G DUBOIS.

Absents :, MB CHEREL - AF GASNIER - J LECRIVAIN, C FRIGOULT, C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard Boismartel.

Séance ouverte à 20h15

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Admissions en non-valeur
- Subvention exceptionnelle au RPI pour un achat informatique
- Appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne - cycle travaux » : signature de la convention
- Reprise d'un copieur avec OMR
- Participation des communes extérieures à l'école primaire publique.
- DM : intégration des études dans les comptes de travaux.

URBANISME

- Projet bar-tabac-restaurant : Travaux de bâtiment en régie, devis des entreprises
- Signalétique bar
- Avenant en moins-value marché Nadège Mazoué (Atelier Lau)
- Raccordement à l'assainissement collectif : retard de facturation.

PERSONNEL

- Création/suppression poste au service technique
- Prolongation de contrat au service administratif

QUESTIONS DIVERSES.

- Nomination du représentant de la commune au CIL (conférence intercommunale du logement)
- Dates des conseils municipaux au 2^e semestre 2019

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.06.2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2019.

2. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

1/11

Le trésor public nous fait parvenir la liste des titres qu'ils n'ont pu recouvrir : 17 personnes ont des dettes inférieures au seuil de recouvrement, 1 personne avec un PV de carence, 3 personnes en surendettement avec décision d'effacement de la dette.

Total 3 713,10 €.

Les mandats doivent être émis pour effacer les titres émis par la commune :

Au 6541 : 919.26 €

Au 6542 : 2 793.84 €

Délibération : le conseil municipal accorde à la majorité décharge au comptable de la somme de 3 713.10 € et autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

1 voix contre Severine Rossignol

2 abstentions JB Boismartel, P Donnini.

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RPI POUR UN ACHAT INFORMATIQUE

Par parité avec l'école de l'être, le conseil municipal avait réservé une somme de 3 695 € à l'école Sainte Thérèse pour un achat informatique. Cette somme sera versée sous forme de subvention, et sera débloquée au fur et à mesure des besoins de l'école.

L'école Sainte Thérèse a fait un achat informatique pour un montant de 3 385.08 €, et sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de ce montant. Il leur restera alors en réserve une somme de 309.92 € pour un achat futur.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 3 385.08 € à l'école Sainte Thérèse pour un achat informatique.

4. APPEL A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES ET DES BOURGS RURAUX EN BRETAGNE - CYCLE TRAVAUX » : SIGNATURE DE LA CONVENTION

La commune a déposé en début d'année un dossier au titre de l'appel à candidatures « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux de Bretagne - cycle travaux », initié par l'Etat, la Région, l'EPF et la Banque des Territoires.

214 candidatures ont été déposées en Bretagne dans le cadre de cette démarche. Le projet de notre commune a été retenu, avec 25 autres projets de communes et 16 projets de villes. Le montant maximum de la dotation qui nous est attribuée sera de 285 000 €.

Dans les prochains jours, nous aurons une information plus précise sur les opérations retenues par les financeurs, et identifiant les dépenses éligibles jusqu'à fin 2020.

Pour mémoire, les financements demandés étaient les suivants :

projet	Nature des travaux	Année de réalisation	Financement demandé	AAP
Bar-tabac-restaurant	Extension Aménagements extérieurs	2020	58 806 €	
lilot du temple	Acquisitions foncières avec EPF	2019 - 2020 - 2021	76 840 €	
Ajoncs d'or	Diagnostic et réhabilitation	2020 - 2021	48 550	
habitat	Habiter les jardins, rue de la Fieffe	2021 - 2022		
Cinéma Julien Maunoir	Revalorisation des abords	2019 - 2020	31 717	
Signalétique et micros	Stagiaires design et paysager - chantiers participatifs - lien	2019 - 2020	31 460	

aménagement paysagers	avec collègue Julien Maunoir, et signalétique.		
Habiter le lieu	Inviter la culture au cœur du projet : compagnies artistiques	2019 - 2021	32 000

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser le protocole qui sera élaboré avec l'ensemble des partenaires.

5. REPRISE D'UN COPIEUR AVEC OMR

OMR a repris l'ancien copieur 500 €.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque de reprise de 500 €.

6. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE.

Par délibération en date du 24 mai 2018, le conseil municipal a arrêté le coût à l'élève de l'école publique 2017 : 1 185.99 € pour un maternel et 542.24 € pour un primaire.

Ce coût s'applique pour la facturation aux communes de résidence des élèves de l'école publique pour l'année scolaire 2018-2019.

Le coût est facturé en fin d'année scolaire, puisqu'il est facturé au prorata du temps de présence des élèves pendant l'année scolaire.

commune	nombre élèves	montant
Le Ferré	22	14 495.46 €
Mellé	15	11 326.72 €
Monthault	6	3 253.40 €
Montjoie St Martin	2	1 728.23 €
Parigné	2	1 296.17 €
Villamée	3	2 270.47 €
TOTAL	50	34 370.45 €

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à facturer la participation des communes extérieures à l'école primaire publique.

7 - INTEGRATION DES ETUDES DANS LES COMPTES DE TRAVAUX.

En comptabilité publique, les études sont comptabilisées à un article 2031, non éligible au FCTVA. Si les études sont suivies de travaux, elles sont intégrées au chapitre 21 ou 23, et la commune peut alors demander à bénéficier du FCTVA sur ces études, même après plusieurs années.

Si les études ne sont pas suivies de travaux, elles sont amorties pour que la dépense soit au final affectée en fonctionnement.

Nous avons plusieurs études à réintégrer en compte travaux :

inventaire	Désignation de l'étude	Montant TTC	Travaux concernés
Etude/001	Etude du lotissement Aiguillon	2 033.20 €	Travaux en régie du lotissement Aiguillon
Object/002	Contrat d'objectif développement durable	24 464.00 €	Travaux rue de l'Epine 2018-2019
RESTAU/001	Etude de faisabilité de l'aménagement d'un restaurant	4 784.00 €	Travaux 2019 du commerce bar-restau

Par ailleurs, la commune amortit des travaux EDF de la Villosioie. Il manque 10 € sur le budget pour passer les opérations comptables.

Il est proposé au conseil municipal la décision modificative budgétaire (DM 2 COMMUNE) suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811-042 Dot Amortissements		10,00 €		
28041582-040 Autres group.				10,00 €
2315-041 Installations, matériel		24 464,00 €		
2151-041 Réseaux de voirie		2 033,20 €		
21318-041 Autres bât. Publics		4 784,00 €		
2031-041 Frais d'études				31 281,20 €
023-Virement à section d'inv.	10,00 €			
021-Virement de section d'inv.			10,00 €	

Délibération : le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur l'intégration des études et vote à l'unanimité la DM 2 (décision modificative budgétaire).

8 - PROJET BAR-TABAC-RESTAURANT : TRAVAUX DE BATIMENT EN REGIE, DEVIS DES ENTREPRISES

La prévision budgétaire initiale (Atelier Lau) est à 123 200 HT. C'est à ce montant que les demandes de subvention ont été faites.

<i>Descriptif des travaux d'aménagement du local existant- Atelier Lau</i>		
<i>travaux</i>	<i>estimatif HT CDLP + atelier Lau</i>	<i>Engagé au 11.7.2019 - HT</i>
<i>démolition (murs et cloisons)</i>	8 400 €	0
<i>cloisons - plafond acoustique</i>	9 400 €	9 439.14 €
<i>revêtements de sol et siphons</i>	8 900 €	5 746.78 €

4/11

<i>peinture et revêtements muraux</i>	7 500 €	719.95 €
<i>portes intérieurs (conformité accessibilité)</i>	3 000 €	4 587.97 €
<i>création d'un espace sanitaire, réseaux pour l'équipement du bar et de la cuisine, éclairage et ventilation dans faux plafond, alarme, chauffage électrique.</i>	43 000 €	28 342.08 €
<i>AMO Nadège Mazoué</i>	3 000 €	2 025 €
<i>meublier cuisine, fours, frigos..</i>	40 000 €	
TOTAL HT	123 200 €	50 860.92 €

Le relevé des heures de travaux des agents communaux est le suivant :

Travaux en régie employés réhabilitation bar-tabac			
corps de métier	nombre d'h	coût heure	total
démolition	90	20 €	1 800.00 €
maçonnerie	15	20 €	300.00 €
placo isolation	190	20 €	3 800.00 €
chauffage	30	20 €	600.00 €
électricité plomberie	105	20 €	2 100.00 €
TOTAL	430	20 €	8 600.00 €

Des élus et des habitants ont aussi passé des heures bénévoles, non comprises dans ce décompte.

- **Etat d'avancement**

L'installation de la chaudière est terminée, le plancher est mis en chauffe. 6 circuits de régulation du chauffage seront installés pour répondre aux besoins des différents espaces.

La plomberie est terminée et mise en eau, hors pose appareil.

L'électricité est finie.

Le bac à graisses est installé, reste le raccordement final.

Les portes blindées seront posées semaine prochaine (JL Hochet).

A la cave, le doublage des murs en parpaings le long du local bac à graisse (pour sécuriser le mur du local tabac) est terminé. Reste à faire : plafond coupe-feu pour le local tabac.

- **A valider en conseil municipal**

Le mobilier bar

Un devis a été fourni par MM Vautier-Catheline : 11 138.09 € HT

Une banquette supplémentaire lui a été demandée, ainsi qu'une variante en chêne pour les dessus des meubles (+ 2 863 € HT) ou en frêne (+ 2 524.00 € HT) sont aussi proposées.

Total en chêne : 14 001.09 € HT

Total en frêne : 13 662.09 € HT

La commission urbanisme a privilégié le devis avec la variante chêne.

Espace Presse

Proposition de l'entreprise PCB Agencement. Mobilier réglementaire. Le choix des couleurs reste restreint.

Le devis est d'un montant de 5 150 € HT

Frais de montage : 580 € HT

Frais de transport : 1 270 € HT

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Le mobilier cuisine et bar

Armoire positive 600 l, laveuse frontale, froid de bar, plonge standard avec meuble bas

Devis Euroconfort : 10 876,00 € HT

Devis Quiétalis : 12 006.43 € HT

En option, il est proposé des rayonnages inox et réglables pour la cuisine, laverie, chambre froide, et un chariot pour la vaisselle.

La commission urbanisme a émis un avis favorable au devis moins-disant de Euroconfort avec des options rayonnages et un chariot.

Matériel cuisine - devis Euroconfort	
descriptif du matériel	prix € HT
armoire froide 600l	2 250.00 €
meuble réfrigéré de bar	1 838.00 €
laveuse frontale 36 casiers/h	3 551.00 €
plonge	1 276.00 €
meuble bas rangement adossé	1 572.00 €
poste lavage et désinfection	389.00 €
rayonnage épicerie 4 niveaux	360.00 €
rayonnage vaisselle propre 4 niveaux	360.00 €
table mobile avec étagère basse	480.00 €
TOTAL	12 076.00 €

La hotte

Devis Euroconfort : 7 702.50 € HT (Euroconfort n'installe la hotte que si on a retenu son devis cuisine).

Devis Aerau control : 8 058.00 € HT

Suite à l'interrogation de la commission urbanisme : les sorties de hotte ou de VMC dans un mur en limite de propriété n'est pas interdite par les textes dès lors que la sortie est plane.

Etant donné que la cour derrière appartient à Mme Lavabre, vendeuse de son bien à la commune, la sortie ne serait plus en limite de propriété.

Dans l'attente de la signature de l'achat, il serait préférable de recueillir son accord par écrit.

La commission urbanisme a donné un avis favorable au devis d'Euroconfort.

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité les devis comme proposés par la commission urbanisme : devis Vautier avec finition chêne, devis PCB pour le mobilier presse, devis Euroconfort pour le mobilier cuisine, devis Euroconfort pour la hotte pour un total de 40 779.59 € HT.

Ces devis portent les dépenses totales à cette date à 91 640.51 € HT.

Chaises

Le décapage et la peinture des chaises de Monique pourra se faire sous forme de chantier participatif, supervisé par Philippe Donnini. (qui se renseigne sur la toxicité des produits utilisés).

Choix des couleurs

Chaises : bleu foncé, brique, vert-jaune.

Murs et plafond blanc, portes brique, porte du local technique blanc.

Les artisans locaux retraités (MM Daniel Lechable, Albert Rébillon, Joseph Aussant) sont volontaires pour faire en juillet août (avec l'aide de Pascal Herbel et Philippe Donnini) : carrelage, faïence.

9 - SIGNALÉTIQUE BAR

Marie-Claire Boucher et Philippe Donnini ont rencontré l'entreprise CRÉA'PRINT ; agence de communication et imprimeur à Fougères.

Cette rencontre a permis de mettre en évidence les éléments que nous devons définir pour fournir un cahier des charges qui permette à un graphiste de nous établir une offre autour de la communication du futur BAR /TABAC

Il était souhaité que le nom reflète l'esprit suivant :

Mots clés : Agriculture - Ruralité - Cuisine avec des produits locaux - Lieu chaleureux - Convivialité - Granit - Porte de la Bretagne - Gallo.

A ce nom il est proposé d'associer un logo, déclinable sur un site Internet, les cartes menus, des flyers lors d'évènement. Le logo sera travaillé par le graphiste.

NOM DU LIEU :

Les Commissions Communication et urbanisme proposent les noms ci-dessous. Après validation du conseil municipal, ils seront soumis en choix aux habitants.

Pré-proposition de la commission urbanisme :

L'Hermine (Bretagne : notre commune est une porte de la Bretagne)

La belette (abréviation de « *Le Loup, le Renard et la Belette* », chant traditionnel, connu de tous)

Le ki Caoz (abréviation de « *Le bistrot ki caoz* » : bistrot est un petit café qui peut offrir des services de restauration, et le « ki caoz » renvoie au gallo et est facilement compréhensible par tous)

Le Mic'cité (jeu de mot avec « le p'tit mic » et la cité, ainsi que la mixité).

A ces noms, la commission communication avait ajouté :

Le Georgie (en référence au nom de notre commune)

Le palet breton (jeu gallo traditionnel, et jeu de mot avec le palais - bâtiment- et le palais -bouche)

Délibération : le conseil municipal choisit à l'unanimité les noms qui seront soumis en choix à la population : le p'tit mic - le ki caoz - l'hermine. Ces choix seront soumis à la population pendant à voter jusqu'à fin juillet. Installer une urne en mairie, mettre un mot dans le journal, publicité en mairie, à Bimélu, envoyer par mail : associations, commerçants, personnes qui ont participé au projet.

LA SIGNALÉTIQUE INTERIEURE

Elle sera déclinée en fonction du nom du lieu choisi.

LA SIGNALÉTIQUE EXTERIEURE

Côté droit du bâtiment :

Vitrine Cuisine :

Prévoir un occultant (sauf le dernier quart), et système d'affichage événementiel

En effet, les lieux publics sont souvent des lieux privilégiés par les structures et associations pour annoncer leurs événements, régulièrement la multitude des affiches empêche une bonne lisibilité. L'affichage public pourrait donc être organisé sur cette partie de la vitrine, avec un système de cadre « porte affiche » de différents format (A2, A3 en format et paysage).

Fougères agglomération peut nous mettre à disposition un cadre format A2, il pourrait être mis à cet emplacement. Les autres seront mis à côté.

L'affichage étant mis en place par l'intérieur et visible de l'extérieur.



Vitrine réserve :

Il faut prévoir de cacher (opacifier) la partie réserves sèches pour que les produits n'aient pas la lumière directe dessus.

Côté gauche du bâtiment : Bar-Jeux-Restaurations

Insertion d'un élément et inscription des mentions « BAR / TABAC / PRESSE - JEUX / RESTAURATION »

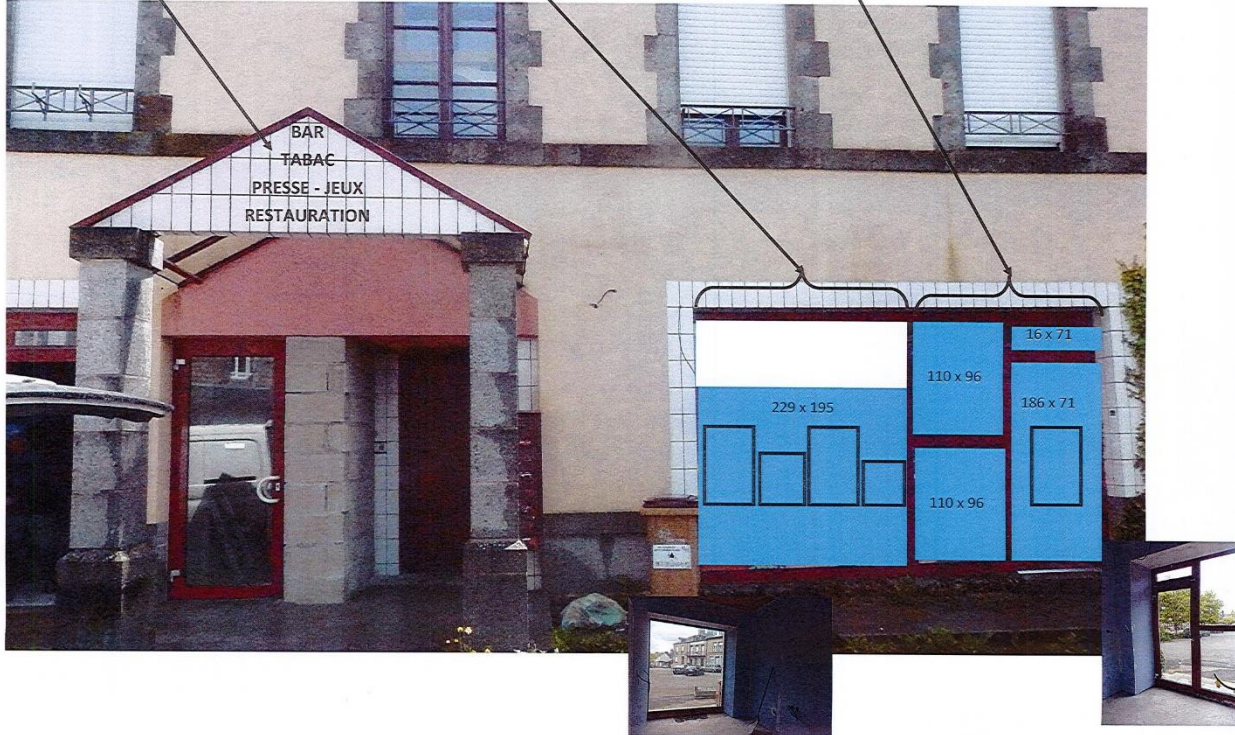
Banderole ? Inscription sur le fronton ?

Partie vitrée donnant sur la cuisine.

Prévoir un occultant (sauf dernier quart) et un système permettant d'organiser un affichage visible de l'extérieur (A2 et A3)

Partie vitrée donnant sur la réserve

Prévoir un occultant opaque



Marquer l'entrée du bar, en utilisant le fronton triangulaire avec inscription « BISTROT TABAC PRESSE JEUX » de façon pyramidale.

Sur la partie vitrine il est proposé de reprendre le logo de la commune sur la vitrine (l'arbre avec le vallon), puis le nom du lieu et son logo.

En nom serait également repris un peu plus en hauteur sur la façade au-dessus de la vitrine. La façade pouvant être revue en 2020, peut-être prévoir plutôt une banderole qu'une enseigne.

En provenance de Louvigné, ces éléments ne sont pas visibles, il est proposé d'installer une signalétique sur la rue, pour indiquer le lieu.

10- AVENANT EN MOINS VALUE MARCHÉ ATELIER LAU

Pour mémoire, l'atelier Lau de Nadège Mazoué avait proposé une étude de revitalisation pour un montant HT de 33 655 € HT, avec une équipe pluridisciplinaire. Avec elle, intervenaient Idéa Recherche, ECR environnement et CDLP.

Elle n'a pas eu besoin de l'intervention de ECR environnement.

D'un commun accord avec celui-ci, elle propose un avenant en moins-value du montant de ses honoraires prévus : 3 250 € HT.

Délibération : le conseil municipal vote l'avenant en moins-value au marché de l'Atelier Lau sur la revitalisation de centre bourg pour un montant HT de 3 250 €.

11- RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RETARD DE FACTURATION.

Le démarrage de la campagne de contrôle des filières ANC (assainissement non collectif) débute le 17 juillet. L'utilisateur recevra un courrier proposant un rendez-vous. Les contrôles sont tous les 10 ans pour les installations conformes, 4 ans pour les non-conformes, 1 an pour les ventes.

Prix du 1^{er} contrôle de l'existant : 89.08 € TTC

A Beaulieu, un habitant est raccordé depuis 10 ans, mais ne paie pas de redevance d'assainissement.

Veolia va rectifier son listing de facturation, mais demande au conseil municipal à partir de quelle date il doit appliquer le rappel de la redevance assainissement.

La commission urbanisme du 8 juillet propose d'appliquer le rappel de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Délibération : le conseil municipal applique à l'unanimité le rappel de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les habitants raccordés avant cette date, mais non facturés.

12 - CREATION/SUPPRESSION POSTE AU SERVICE TECHNIQUE

Nicolas Karlamoff a été reçu au concours d'agent de maîtrise. Il est inscrit sur la liste d'aptitude au 6 mai 2019.

Il est actuellement stagiaire adjoint technique, jusqu'au 31 août.

La commission du personnel du 8 juillet propose au conseil municipal de le nommer agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2019.

Délibération : le conseil municipal crée à l'unanimité un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2019, et supprime à cette même date un poste d'adjoint technique. Le Maire est chargée de prendre l'arrêté correspondant.

13- PROLONGATION DE CONTRAT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Sylvie Vaillot est en contrat CAE au service administratif d'un an depuis le 23 octobre 2018, à raison de 20 heures par semaine. Le coût est pris à 50% par l'Etat et le Département. Elle fait principalement des tâches d'accueil du public et d'état civil. Elle libère ainsi Rose Marie, qui est en train de terminer le recensement des propriétaires bordant les chemins qui seront proposés à la vente après enquête publique.

Elle remplace aussi Delphine quelques matinées à l'agence postale, pour que celle-ci puisse faire les déplacements sur le terrain pour la numérotation en campagne.

Pôle emploi peut renouveler son contrat d'un an. La commission personnel du 8 juillet y a donné un avis favorable.

Délibération : le conseil municipal demande à l'unanimité à pôle emploi le renouvellement de ce poste en CAE.

14 - NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CIL (CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT)

Par délibération du 20 mai 2019, Fougères Agglomération a créé la CIL (conférence intercommunale du logement).

Le rôle de cette CIL est de :

- Définir les orientations d'attributions en matière de logements, les besoins de création de logements adaptés pour l'accompagnement des personnes défavorisées prioritaires,
- Définir les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation,
- Suivre la mise en œuvre et l'évaluation du Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social.

La CIL, présidée conjointement par le Préfet et le Président de Fougères Agglomération, sera constituée de 3 collèges de représentants :

- Les collectivités/institutionnels,
- Les professionnels du logement social,
- Les associations des usagers.

Fougères agglomération demande au conseil municipal de nommer un représentant de la Commune qui assistera aux rencontres (2 à 3 par an).

Délibération : le conseil municipal nomme à la majorité Marie-Claire Boucher en tant que représentant à la CIL.

1 abstention Philippe Donnini.

15 - DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX AU 2^E SEMESTRE 2019 et 1^E TRIMESTRE 2020.

Voici la proposition de dates des prochains conseils municipaux :

Jeudi 12 septembre
Jeudi 10 octobre
Jeudi 7 novembre
Jeudi 19 décembre
Jeudi 16 janvier
Jeudi 27 février

16- CJS

Marie-laure Galopin informe le conseil municipal de la mise en place d'une CJS, coopérative jeunesse de services.

C'est une instance qui responsabilise les jeunes et les encourage dans leur recherche d'emploi et dans la création d'une entreprise.

Des prestations de toutes sortes peuvent leur être demandées : lavage de carreaux, garde de chien..